



## En résumé le rapport Libault c'est quoi ?

Il faut déjà prendre en compte quelques chiffres clés :

- La population française comptera 3 fois plus de personnes de plus de 85 ans en 2050, soit 4,8 millions (14,6% de la population en 2040, 6,6% en 1990, 9,1% en 2015).
- Le nombre de personnes en perte d'autonomie va doubler pour passer à 2,2 millions contre 1,3 million en 2017.
- 760 000 personnes âgées bénéficient de l'APA (Allocation Personne Agée), ce qui n'est pas le cas pour toutes et 60% de celles-ci vivent à domicile.
- 21% de plus de 85 ans vivent en établissements. Soit environ 7 500 Ehpad accueillent à peu près 600 000 résidents, ce qui représente une moyenne de 80 résidents par structure. Sans compter que pour nos ARS, seuls des établissements d'accueil de 120 lits seraient « économiquement viables » ; c'est la raison des fermetures actuelles, des restructurations et des fusions... **Inacceptable pour nous** car ces établissements seraient inadaptés aux pathologies liées aux pertes spatio-temporelles, créant des contraintes de services trop grands et auraient des incidences pour le bien-être du résident et du personnel : diminution des facultés de surveillance et réactivité en situation d'urgence entre autres...
- Le reste à charge en Ehpad est en moyenne de 1 850€ par mois contre 60€ par mois en moyenne après aides et crédit d'impôts pour une personne âgée en perte d'autonomie vivant à domicile.

Globalement, les structures d'accueil (Ehpad publics 50%, établissements à but non lucratif 28%, établissements à but lucratif 22%) sont et deviendront insuffisantes, trop onéreuses, avec un personnel en épuisement physique et mental.

Le projet : que faire face à la perte d'autonomie pour les personnes âgées DEPENDANTES ?

Dominique Libault a lancé une concertation auprès des acteurs du secteur (professionnels, services sociaux...) et des citoyens afin d'élaborer un rapport prenant en compte les besoins de ce service. Il en résulte 175 propositions remises à la ministre de la santé Agnès Buzyn.

Ce rapport va servir de base à un projet de loi qui sera présenté en conseil des ministres à l'automne 2019. Lien ci-dessous (228 pages).

[Articles de presse\rapport\\_grand\\_age\\_autonomie Libault 2019.pdf](#)

## Quelques observations parmi les 175 propositions qui semblent essentielles :

1. Création de Maisons des aînés et des aidants dans chaque département et faciliter impérativement le parcours administratif et financier trop complexe.
2. Encourager l'attractivité des métiers du grand âge : pénurie de personnel, formation, perspective de carrière, dégradation des conditions de travail. Une augmentation de 80 000 postes supplémentaires auprès de la personne âgée, pour une dépense supplémentaire de 1,2 milliard d'euros en Ehpad d'ici 2024 par rapport à 2015. Reformuler les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), et réévaluer les salaires des professionnels.
3. Annihiler l'isolement des personnes âgées en favorisant les liens intergénérationnels, favoriser la présence de non-professionnels par le bénévolat (visite, animation...) en situant la personne âgée dans un contexte social et politique. Développer différentes formes d'habitats en fonction de l'évolution de la dépendance (domicile, foyer logement, Ehpad, accueil de jour) afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement entre domicile et établissement.
4. Le reste à charge est élevé en établissement : 1 850 € par mois pour la moitié d'entre eux, avec de fortes disparités : ciblage des familles modestes avec une baisse du reste à charge mensuel de 300 € en établissement pour les personnes gagnant entre 1 000 et 1 600€. Un souhait de favoriser le maintien à domicile pour les personnes en bonne santé. Supprimer à court terme l'obligation alimentaire pour les petits enfants
5. Prévenir la perte d'autonomie, avec la sensibilisation de l'ensemble des professionnels et un accompagnement pour les publics fragiles. (Exemple : améliorer la prévention pour faire passer l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans)
6. L'indemnisation du congé de proche aidant et faciliter l'accès aux solutions de répit; placement provisoire en établissement d'accueil de jour ou pour une période de congés (1 mois, 15 jours...).

## L'UFAS/FGAF estime :

**Qu'il y a urgence** à améliorer ce dispositif d'accompagnement à l'autonomie des personnes âgées dans les Ehpad et à domicile afin **de bannir cette maltraitance institutionnelle** que SUBISSENT nos aînés et le personnel de ce secteur par le manque de moyens humains et financiers.

**Qu'il y a urgence** à **augmenter le nombre de personnel qualifié** dans l'optique d'obtenir le 1/1 (équivalent un salarié pour un résident). Aujourd'hui, ce chiffre est à 0.6 objectif de ce rapport le faire passer à 0.75 ce qui reste trop faible. Le projet étant 80 000, postes en plus d'ici 2024, il faut d'ici la fin 2019 créer 40 000 postes. Le personnel est à bout de souffle (Burn out, suicide, accident de travail, ... démission). Cette augmentation de personnel permettrait de ce fait l'accroissement du temps passé auprès des personnes âgées et pallierait à l'isolement.

**Qu'il y a urgence** à **revaloriser l'attractivité de cette filière par une augmentation notable des salaires** et les perspectives professionnelles de carrière (formation, engagement, titularisation, échelon ...).

**Qu'il y a urgence** à **cesser la baisse des dotations** pour les établissements et l'aide à domicile. Absence de financement pour le remplacement du personnel à court terme (assurance prenant en compte le remboursement à partir du 11<sup>ème</sup> jour de maladie surcoût pour les structures qui ne remplacent pas et le personnel en pâtit), diminution des budgets liés au personnel et à la gestion de la structure.

Solenn Le Baron-Le Floch  
Secrétaire nationale de l'Union Fédérale Santé  
Déléguée aux Ehpad

2019.